

## Règlement d'ordre intérieur du compost de quartier Pinoy

### *Article 1 : Objet*

Le présent règlement porte sur le compost de quartier Pinoy, situé sur le terrain communal de l'Avenue Demey (du côté de l'Avenue de la Houlette).

L'objectif du compost de quartier est de réduire les déchets des habitants du quartier et en particulier les déchets organiques, par leur valorisation en compost.

Le compost de quartier et ses gestionnaires constituent également un relais au sein du quartier pour les questions de compostage, qu'il soit individuel ou collectif.

### *Article 2 : adhésion*

Chaque nouvel adhérent s'engage à respecter le présent règlement. Il pourra apporter ses déchets (catégories reprises dans la fiche d'inscription). En outre, il s'engage à participer aux activités de gestion (séances de nettoyage collectif du site, etc.).

L'adhérent est tenu de respecter le règlement pour ne pas compromettre le bon déroulement du projet et le processus de valorisation des déchets au risque de devoir remettre la clef à l'un des cogestionnaires."

### *Article 3 : horaires*

Les permanences auront lieu les lundis de 11h à 12h, les mercredis de 10 h 30 à 12h et les samedis de 11h30 à 13h.

Si des changements ont lieu, ils seront affichés au lieu du compost.

### *Article 4 : gestion*

Le compost de quartier est géré de manière collective par des bénévoles. Les tâches de gestion comportent :

le nettoyage du site, la tenue de permanences, l'entretien hebdomadaire du compost (le retourner une fois au cours du cycle, équilibrer les déchets bruns et verts, le tamiser), l'organisation des séances de travaux collectifs, l'organisation de la distribution du fruit du compost, l'accueil et l'inscription des nouveaux adhérents, la distribution et gestion des clés d'accès (ou autre système mis en place). Les règles suivantes seront d'application pour la bonne gestion du compost.

#### Mélanger les matières

Les déchets « verts et/ou humides » (fleurs fanées, épluchures, marc de café ...) doivent toujours être mélangés aux déchets « bruns et secs » (branchages broyés = « broyat », feuilles mortes sèches, matériaux ligneux), à raison d'une moitié de broyat pour une moitié de déchets verts.

Chaque utilisateur veillera donc, lors de chacun de ses dépôts, à recouvrir ceux-ci de broyat mis à disposition

#### Aérer

Un compost bien aéré ne sent pas mauvais. Sans air, au contraire, les déchets fermentent et des odeurs désagréables apparaissent. Il faudra donc mélanger le compost régulièrement afin de bien l'aérer. Dès qu'un silo sera rempli, il sera retourné et transféré dans un second afin d'y achever sa maturation.

#### Alterner et réduire les déchets

Évitez d'ajouter trop de déchets identiques en même temps, ni des déchets trop gros ou difficilement compostables car non réduits.